

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Entre l'Entreprise Individuelle (EI) Valentine Marie Communication,  
3 rue Jean Ottavi 69100 Villeurbanne - France,  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,  
sous le numéro SIRET 88765067900020,  
associée à l'adresse e-mail valentinemarie.communication@gmail.com,  
représentée par Valentine LAVAL,  
en qualité de gérante, dûment habilitée aux fins des présentes,  
ci-après dénommée par « le Vendeur » ou « la Société », d'une part,

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou  
services de la société,  
ci-après dénommée par « l'Acheteur », ou « le Client », d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

### PRÉAMBULE

Le Vendeur exerce une activité de Conseil en relations publiques et communication (7021Z) à destination des entreprises, des associations, des institutions, des porteurs de projets et des particuliers, notamment par l'intermédiaire de son site Internet [www.valentine-marie.com](http://www.valentine-marie.com). Une liste non-exhaustive des services proposés par la Société ainsi que les caractéristiques desdits services peut être consultée sur le site susmentionné.

## ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de l'exécution des services proposés par le Vendeur.

## ARTICLE 2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes CGV régissent les services réalisés par la Société, et sont partie intégrante du contrat entre l'Acheteur et le Vendeur. Elles sont pleinement opposables à l'Acheteur, qui les accepte par défaut en signant le devis proposé.

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes clauses, à tout moment et par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) du service. Ces CGV sont consultables sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : [www.valentine-marie.com](http://www.valentine-marie.com).

La Société s'assure également que leur acceptation soit claire et sans réserve en rendant visibles, accessibles et compréhensibles les informations requises. Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des CGV, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente (CPV) liées à un produit ou à un service, et les accepte sans restriction ni réserve.

Le Client reconnaît par la présente qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage.

Sauf élément contraire, les informations enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

## ARTICLE 3 - PRIX

Les prix des services proposés sont indiqués en Euros toutes taxes comprises (TTC) et sont précisément déterminés par la réalisation d'un devis, hors frais spécifiques d'exécution.

Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles dans certains cas. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort du Vendeur. Ils seront à la charge de l'acheteur et relèvent de sa responsabilité (déclarations, paiement aux autorités compétentes, etc.). Le Vendeur invite à ce titre l'Acheteur à se renseigner sur ces aspects auprès des autorités locales compétentes.

La Société se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment pour l'avenir.

Les frais de télécommunication nécessaires à l'accès au site Internet de la Société sont à la charge du Client.

Le cas échéant, les éventuels frais de livraison engagés sont à la charge du Client.

## ARTICLE 4 - CONCLUSION DU CONTRAT EN LIGNE

Conformément aux dispositions de l'article 1127-1 du Code civil, le Client doit suivre une série d'étapes pour valider le devis par voie électronique et pouvoir réaliser sa commande :

- Information sur les caractéristiques essentielles du produit ;
- Choix du produit, et le cas échéant, de ses options ;
- Contact du Vendeur par formulaire ou par coordonnées personnelles ;
- Réalisation d'un devis sur la base d'un ou plusieurs échanges entre le Vendeur et l'Acheteur ;
- Acceptation des présentes Conditions Générales de Vente ;
- Vérification des éléments de la commande et correction des éventuelles erreurs ;
- Ensuite, suivi des instructions pour le paiement, paiement du service par le Client, réception du paiement par le Vendeur, puis exécution du service ;
- Le Client recevra confirmation par courrier électronique du paiement ;
- Le Client aura préalablement reçu un exemplaire PDF des présentes conditions générales de vente, au cours de l'une des étapes précédant le paiement.

Le client disposera pendant le processus susmentionné de la possibilité d'identifier d'éventuelles erreurs commises dans la saisie des données et de les corriger. La langue proposée pour la conclusion du contrat est la langue française. La langue anglaise est acceptée au cas par cas.

L'archivage des communications, de la commande, des détails de la commande, ainsi que des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à constituer une copie fidèle et durable conformément aux dispositions de l'article 1360 du Code civil. Ces informations peuvent être produites à titre de preuve du contrat.

En cas de réalisation de produits livrés, la livraison se fera à l'adresse indiquée par le Client. Aux fins de bonne réalisation de la commande, le Client s'engage à fournir ses éléments d'identification véridiques. Le Vendeur se réserve la possibilité de refuser la commande, par exemple pour toute demande anormale, réalisée de mauvaise foi ou pour tout motif légitime.

## ARTICLE 5 - PRODUITS ET SERVICES

Les caractéristiques essentielles des biens, des services et leurs prix respectifs sont mis à disposition de l'Acheteur lors des échanges débouchant à la réalisation du devis, de même, le cas échéant, que toute spécificité liée au service proposé. Conformément à l'article L112-1 du Code de la consommation, le consommateur est informé, par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, des prix et des Conditions Particulières de Vente, ainsi que de l'exécution des services avant toute conclusion du contrat de vente. Dans tous les cas, le montant total dû par l'Acheteur est indiqué sur le devis à signer.

Le prix de vente du service est celui en vigueur indiqué au jour de la commande, celui-ci ne comportant pas les éventuels frais de ports ou frais exceptionnels facturés en supplément. Ces éventuels frais sont indiqués à l'Acheteur lors du processus de vente, et en tout état de cause au moment de la signature du devis.

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant l'application du prix communiqué au moment de la commande. Lorsque les produits ou services ne sont pas honorés immédiatement, une information claire est donnée au Client avant la signature du devis, quant aux dates de livraison des produits ou services.

Le Client atteste avoir reçu un détail des éventuels frais de livraison, des éventuels frais exceptionnels, ainsi que les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi qu'une information détaillée relative à l'identité du Vendeur, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités dans le contexte de la présente vente.

Les informations contractuelles sont présentées en détail et en langue française, avec une traduction anglaise si nécessaire. Les parties conviennent que les illustrations ou photos des services proposés n'ont pas de valeur contractuelle.

Sauf conditions particulières, les droits concédés au titre des présentes le sont uniquement à la personne physique signataire de la commande (ou la personne titulaire de l'adresse email communiquée).

## ARTICLE 6 - CONFORMITÉ

Conformément à l'article L.411-1 du Code de la consommation, les produits et les services exposés à la vente au travers des présentes CGV répondent aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et à la santé des personnes, à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs. Indépendamment de toute garantie commerciale, le Vendeur reste tenu des défauts de conformité et des vices cachés du produit ou du service.

Conformément à l'article L.217-4, le Vendeur livre un service conforme au contrat et répond des éventuels défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions d'assemblage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Conformément aux dispositions légales en matière de conformité et de vices cachés (art. 1641 du Code civil), le Vendeur rembourse ou échange les produits défectueux ou ne correspondant pas à la commande. Le remboursement peut être demandé de la manière suivante : dépôt d'une plainte à l'adresse [valentinemarie.communication@gmail.com](mailto:valentinemarie.communication@gmail.com).

## ARTICLE 7 : CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits et les éléments générés par les services proposés demeurent la propriété de la Société jusqu'au complet paiement du prix.

## ARTICLE 8 : MODALITÉ DE LIVRAISON

Les éventuels produits sont livrés à l'adresse qui a été indiquée lors de la commande et dans les délais indiqués. Ces délais ne prennent pas en compte le délai de préparation de la commande. Lorsque le Client commande plusieurs produits en même temps, ceux-ci peuvent avoir des délais de livraison différents acheminés selon les modalités suivantes : livraison via un ou plusieurs colis.

En cas de retard d'expédition du fait du Vendeur, le Client peut déposer une plainte à l'adresse [valentinemarie.communication@gmail.com](mailto:valentinemarie.communication@gmail.com).

En cas de retard de livraison, le Client dispose de la possibilité de résoudre le contrat dans les conditions et modalités définies à l'Article L 138-2 du Code de la consommation. Le Vendeur procède alors au remboursement du produit et aux frais « aller » dans les conditions de l'Article L 138-3 du Code de la consommation.

Toute altération du produit survenue lors de la prise en charge par le transporteur ne saurait être imputée au Vendeur, sauf présentation par le transporteur d'une preuve mettant en cause une action du Vendeur.

Le Vendeur rappelle qu'au moment où le Client prend possession physiquement des produits, les risques de perte ou d'endommagement des produits lui sont transférés. Il appartient au Client de notifier au transporteur toute réserve sur le produit livré.

## ARTICLE 9 - PAIEMENT

Le paiement est exigible immédiatement à la commande, y compris pour les produits en précommande. Le Client peut effectuer le règlement par virement bancaire sur le compte indiqué par le RIB communiqué sur le devis.

Les informations transmises sont chiffrées dans les règles de l'art et ne peuvent être lues au cours du transport sur le réseau.

Une fois le paiement lancé par le Client, la transaction est immédiatement débitée après vérification des informations. Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, l'engagement de payer par tout moyen de paiement légitime est irrévocable. En communiquant ses informations bancaires lors de la vente, le Client autorise le Vendeur à débiter son compte du montant relatif au prix indiqué. Le Client confirme qu'il est bien le titulaire légal des comptes à débiter et qu'il est légalement en droit d'en faire usage. En cas d'erreur, ou d'impossibilité d'encaisser le paiement, la Vente est immédiatement résolue de plein droit et la commande annulée.

## ARTICLE 10 - DÉLAIS DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L 221-5 du Code de la consommation, l'Acheteur dispose du droit de se rétracter sans donner de motif, dans un délai de quatorze (14) jours à la date de réception de sa commande. Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la Société de la manière suivante : dépôt d'une plainte à l'adresse [valentinemarie.communication@gmail.com](mailto:valentinemarie.communication@gmail.com). Nous informons les Clients que conformément aux dispositions des articles L. 221-18 à L. 221-28 du Code de la consommation, ce droit de rétractation ne peut être exercé pour tout article dont un processus de fabrication ou d'acheminement est en cours. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susmentionné, le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés, les frais de retour restant à la charge du Client.

Les retours des produits sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice, etc.) ; ils doivent si possible être accompagnés d'une copie du justificatif d'achat.

La procédure de remboursement peut s'effectuer après une enquête menée par le Vendeur sur le ou les produits achetés par le Client, par l'intermédiaire du dépôt d'une plainte à l'adresse [valentinemarie.communication@gmail.com](mailto:valentinemarie.communication@gmail.com).

## ARTICLE 11 - GARANTIES

Conformément à la loi, le Vendeur assume les garanties suivantes : de conformité et relative aux vices cachés des produits. Le Vendeur rembourse l'Acheteur ou échange les produits apparemment défectueux ou ne correspondant pas à la commande effectuée. La demande de remboursement doit s'effectuer de la manière suivante : dépôt d'une plainte à l'adresse [valentinemarie.communication@gmail.com](mailto:valentinemarie.communication@gmail.com).

Le Vendeur rappelle que l'Acheteur :

- Dispose d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir auprès du Vendeur ;
- Peut choisir entre le remplacement et la réparation du bien sous réserve des conditions prévues par les dispositions susmentionnées ;
- Est dispensé d'apporter la preuve l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien ;
- Peut également faire valoir la garantie contre les vices cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil et, dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente (dispositions des articles 1644 du Code Civil).

## ARTICLE 12 : RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Le cas échéant, l'Acheteur peut présenter toute réclamation en contactant la société au moyen d'une plainte à l'adresse [valentinemarie.communication@gmail.com](mailto:valentinemarie.communication@gmail.com). Conformément aux dispositions des art. L. 611-1 à L. 616-3 du Code de la consommation, l'Acheteur est informé qu'il peut recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues par le Titre Ier du livre VI du Code de la consommation. En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service client du Vendeur, ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois, l'Acheteur peut soumettre le différend à un médiateur qui tentera en toute indépendance de rapprocher les parties en vue d'obtenir une solution à l'amiable.

## ARTICLE 13 : RÉOLUTION DU CONTRAT

La commande peut être résolue par l'Acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les cas suivants :

- Livraison d'un produit non conforme aux caractéristiques de la commande ;
- Livraison dépassant la date limite fixée lors de la commande ou, à défaut de date, dans les trente jours suivant le paiement, hors cas de force majeure ;
- Hausse du prix injustifiée ou modification non prévue du produit.

Dans ces cas, l'Acheteur peut exiger le remboursement de l'acompte versé majoré des intérêts calculés au taux légal à partir de la date d'encaissement de l'acompte.

## ARTICLE 14 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive du Vendeur, hors contrat de cession de droits signé par les deux parties parallèlement au devis. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

## ARTICLE 15 - FORCE MAJEURE

L'exécution des obligations du Vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Le Vendeur avisera le Client de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

## ARTICLE 16 - NULLITÉ ET MODIFICATION DU CONTRAT

Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

## ARTICLE 17 - PROTECTION DE DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Vendeur met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et la livraison de produits et services définis au présent contrat.

L'Acheteur est informé des éléments suivants :

- L'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement : ici, le Vendeur, tel qu'indiqué en haut des présentes CGV ;
- Les coordonnées du délégué à la protection des données : ici, le Vendeur ;
- La base juridique du traitement : ici, l'exécution contractuelle ;
- Les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent : ici, le Vendeur, ses services en charge du marketing, les services en charge de la sécurité informatique, le service en charge de la vente, de la livraison et de la commande, les sous-traitants intervenants dans les opérations de livraison et de vente ainsi que toute autorité légalement autorisée à accéder aux données personnelles en question ;
- Aucun transfert hors Union Européenne n'est prévu ;
- La durée de conservation des données : le temps de la prescription commerciale ;
- La personne concernée dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données ;
- La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ;
- Les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale) et la livraison des biens commandés, sans quoi la commande ne pourra pas être validée. Aucune décision automatisée (profilage) n'est mise en œuvre au travers du processus de commande.

## ARTICLE 18 - DROIT APPLICABLE ET CAUSES

Toutes les clauses figurant dans les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français. La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes conditions générales de vente.

## ARTICLE 19 - INFORMATION DES CONSOMMATEURS

Aux fins d'information des consommateurs, les dispositions du Code civil et du Code de la consommation sont reproduites ci-après :

- Article 1641 du Code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ;
- Article 1648 du Code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents ;
- Article L. 217-4 du Code de la consommation : Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ;
- Article L. 217-5 du Code de la consommation : Le bien est conforme au contrat :
  - 1° : S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
    - S'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
    - S'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre, eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur ;
  - 2° : Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté ;
- Article L. 217-12 du Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ;
- Article L. 217-16 du Code de la consommation : Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

## ARTICLE 20 - CLAUSES SPÉCIFIQUES

Toute particularité contractuelle et exclusive à la relation entre le Vendeur et l'Acheteur devra être mise en évidence par la réalisation d'un fichier de Conditions Particulières de Vente, fourni à l'Acheteur avant la signature du devis. Les clauses alors mentionnées prévalent des présentes CGV, à condition qu'elles soient dénuées de vices cachés et qu'elles respectent les règles de l'art.

Tout avenant réalisé au cours de la prestation de service devra mettre clairement en évidence les éléments modifiés, à condition qu'ils soient acceptés par les deux parties par la signature dudit avenant.

Le Vendeur se réserve le droit d'ajouter toute clause nécessaire au bon déroulement de la vente.

## ARTICLE 21 : OBLIGATIONS

Toute prestation de service proposée par le Vendeur génère une obligation de moyen, à savoir qu'il doit tout mettre en œuvre pour parvenir à réaliser la prestation, mais qu'il ne sera pas pénalisé en l'absence de résultat.

Toute prestation de service choisie par l'Acheteur génère une obligation de paiement et de transparence d'information à destination du Vendeur.

## ARTICLE 22 : LITIGES

Tout litige occasionné par l'exécution d'un contrat entre le Vendeur et l'Acheteur, qui n'aura pas été résolu à l'amiable ou par le biais d'une médiation sera porté à la connaissance du Tribunal de commerce de Lyon, impliquant la résolution du litige par examen juridique effectué par les autorités compétentes.